

4. Vu que le ministère de la Défense nationale n'a plus besoin de cet aérodrome, il sera bientôt déclaré excédentaire et transmis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne, en vue de sa mise en vente.

5. Le décret du conseil CP 1962-70 du 18 janvier 1962, modifié, indique les redevances normalement versées pour l'usage des aérodromes du ministère de la Défense nationale par des aéronefs.

6. Oui; toutefois, les exploitants privés qui se serviraient de l'aérodrome à des fins d'aviation le feraient à leurs risques et périls, vu que l'aérodrome ne sert plus, n'est plus entretenu, et qu'il n'y est plus dispensé de services: a) du ministère de la défense nationale, par l'intermédiaire de la Direction de l'aviation civile du ministère des Transports, à Ottawa; b) sans objet.

LES ORGANISMES DE L'ONU AU CANADA

Question n° 1580—**M. Robinson:**

1. Combien d'organismes des Nations Unies ont leur siège principal au Canada?

2. Quels sont-ils et où sont-ils situés?

3. Combien le Canada dépense-t-il pour assurer l'entretien des locaux de chacun de ces organismes?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Un.

2. Organisation de l'Aviation civile internationale Maison de l'Aviation internationale Montréal (Québec).

3. \$450,000 (1969/1970).

DÉFENSE NATIONALE—LE POLYGONE DE TIR DE MEAFORD

Question n° 1582—**M. Noble:**

1. Le gouvernement entend-il laisser vacant le polygone (tirs de chars) de Meaford pour une période de temps indéterminée et, dans la négative, quand fera-t-il une déclaration relativement à son usage futur?

2. A-t-on pris des mesures pour que les zones-cibles de ce champ de tir soient signalées et balisées ou s'occupera-t-on dans un avenir immédiat d'en retirer tout matériel dangereux?

3. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il pris des mesures en vue de la conversion de ce polygone de tir en parc national?

4. Combien de personnes y sont actuellement employées?

5. Le club de chasse et de pêche de Camp Borden a-t-il reçu la permission d'y pêcher, d'y chasser et d'y camper?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. L'usage futur de ce polygone est encore à l'étude. Lorsqu'une décision aura été prise, d'ici la fin de l'année, le gouvernement fera une déclaration à ce sujet.

2. A toutes les cent verges le long de la clôture qui entoure le polygone, se trouvent des affiches marquées: «DND PROPERTY—NO TRESPASSING» et «DANGER—MILITARY TARGET AREA. DO NOT TOUCH ANYTHING—IT MAY EXPLODE AND KILL YOU».

3. Des entretiens ont eu lieu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (voir dans le hansard du 18 novembre 1970, page 1278, la réponse à votre question n° 292).

4. Cinq membres du Corps de commissionnaires.

5. Oui.

LA LIMITE D'ÂGE DANS LA MILICE CANADIENNE

Question n° 1583—**M. Robinson:**

Le gouvernement étudiera-t-il l'opportunité de relever à 30 ans la limite d'âge des postulants à un emploi dans la milice des Forces armées canadiennes pour que ceux des candidats qui ont une formation professionnelle dans le domaine des lettres et des sciences puissent y servir?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): Il sera publié sous peu de nouvelles ordonnances régissant la politique des carrières et les conditions de service pour la première Réserve des Forces canadiennes. Ces nouvelles ordonnances permettent aux autorités du recrutement d'accepter des candidats, officiers ou hommes, jusqu'à l'âge de 35 ans. Le Quartier général des Forces canadiennes peut autoriser l'enrôlement de candidats ayant dépassé la limite d'âge prescrite, suivant leurs qualifications et les besoins en effectifs, à condition qu'ils puissent servir au moins 5 ans avant l'âge de la retraite obligatoire.

LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ

Question n° 1585—**M. McCleave:**

Selon le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, quel seuil de pauvreté, en termes de revenu, est acceptable pour un célibataire et pour un couple ne comprenant qu'un seul salarié?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'emploie pas le principe d'un «seuil de pauvreté» acceptable, en termes de revenu. Bien que le Conseil économique du Canada et d'autres organismes se soient servis de cette expression afin de mesurer l'étendue de la pauvreté au Canada, les niveaux de revenu qu'ils décrivent comme des seuils de pauvreté sont forcément basés sur l'opinion et sur l'appréciation de ce qui constitue un niveau acceptable de revenu dans une situation donnée. Le ministère s'efforce de procurer un revenu minimal aux personnes âgées à faible revenu au Canada. Ainsi en 1971, il a assuré un revenu mensuel minimal de \$135 aux personnes seules et de \$255 aux couples mariés, revenu qui s'élève annuellement à \$1,620 et \$3,060 respectivement. Dans le texte révisé de la loi sur la sécurité de la vieillesse, le gouvernement a prévu qu'aucune personne âgée de plus de 65 ans et remplissant les conditions de résidence, ne recevra moins que ces montants pour assurer sa subsistance.

L'ENTRETIEN DES TROUPES CANADIENNES À CHYPRE

Question n° 1589—**L'hon. M. Harkness:**

1. Quel est le coût annuel d'entretien des troupes canadiennes à Chypre?

2. Quel en a été le coût total d'entretien à ce jour?

3. Quel en est le montant remboursé par l'Organisation des Nations Unies?

4. Les arrangements financiers qui sont applicables aux autres pays entretenant des troupes à Chypre sont-ils de même nature et, dans la négative, quels sont-ils?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de la Défense nationale): 1. Du 16 juin 1970 au 15 juin 1971, il en a coûté environ \$2,218,755.

2. Du premier jour au 15 juin 1971, le coût total s'est élevé à environ \$22,620,500.